



OLIVIER DOUTREBENTE

Maison de Ventes aux Enchères

Vente sur désignation de lingots et pièces d'or du

Mardi 7 Février 2023 à 12h15

A l'étude :

2 rue Rossini. 75009.

Frais de vente : 12 % TTC

<u>N° d'ordre</u>	<u>Désignation</u>
1	Lingot d'or n°327 244, 995,8°/°°. Poids: 999.96 gr Avec son bulletin d'essai. (Usures)
2	Lingot d'or n°696 020, 996,9°/°°. Poids: 999.86 gr. Avec son bulletin d'essai. (Usures)
3	Une pièce d'or de 20 dollars (1872). Poids : 33,37 gr. (Usures)
4	Une pièce d'or de 10 dollars (1898). Poids : 16,64 gr. (Usures)
5	Lot de treize pièces d'or comprenant : - Une pièce de 10 marks - Un ducat Autriche - Une pièce de souverain - Deux pièces de 20 francs suisses - Quatre pièces de 20 francs Napoléon - Quatre pièces d'or de 20 francs suisses (frappes étrangères). Poids total : 79,83 gr (Usures)
6	Huit pièces d'or de vingt francs suisses. Poids: 51,60 gr. (Usures)
7	Un pièce d'or de vingt francs suisse. Poids: 6.46 gr. (Usures)



OLIVIER DOUTREBENTE

Maison de Ventes aux Enchères

8	Vingt-deux pièces d'or de 20 francs Napoléon (dans un sachet scellé). Poids brut : 150,04 gr.
9	Lot de cinq pièces d'or comprenant : - Une pièce d'or de 20 francs Napoléon III (barbiche). - Quatre pièces d'or de 20 francs Napoléon III (frappes étrangères). Poids: 32,30 gr. (Usures)
10	Lot de cinquante pièces d'or comprenant: - 28 pièces de 20 francs (coqs) - 11 pièces de 20 francs (barbiches) - 4 pièces de 20 francs (Cérès) - 3 pièces de 20 francs (laurées) - 2 pièces de 20 francs (génie) - 1 pièces de 20 francs Léopold II - 1 pièce de 20 francs Umberto I, 1882 Poids: 322,07 gr (Usures)
11	Lot de quatre-vingt-dix pièces d'or de vingt francs (coqs). Poids: 580.72 gr. (Usures)
12	Lot de quatre-vingt-dix pièces d'or de vingt francs (coqs). Poids: 580.78 gr. (Usures)
13	Lot de quarante pièces d'or de vingt francs (4 Cérès, 6 coqs, 14 Barbiche, 8 Lauré, 8 Génie). Poids: 257.19 gr. (usures)
14	Lot de cinquante pièces d'or de vingt francs (45 coqs, 3 Barbiche, 1 Lauré, 1 Génie). Poids: 322.49 gr. (usures)
15	Trente-quatre pièces d'or de dix francs (20 barbiches, 2 coqs, 2 Cérès, 10 laurées). Poids: 108,22 gr. (Usures)
16	Une pièce d'or de quarante francs (An12). Poids: 12.90 gr (Usures)



OLIVIER DOUTREBENTE

Maison de Ventes aux Enchères

17	Lot de huit pièces d'or comprenant: - Cinq pièces de vingt francs (Louis XVIII, Charles X, Napoléon, Bonaparte, Cérès). - Une pièce de 10 francs Napoléon (Coq). - Une pièce Union Latine. - Une pièce de 5 francs Napoléon III. Poids: 43.14 gr (Usures)
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

Cette liste est susceptible de modifications.

Les lots sont conservés exclusivement dans un coffre en banque.

Conditions de la vente du 7 Février 2023

VENTE SUR DESIGNATION

Lingots d'or

Monnaies d'or françaises et étrangères dont :

5 francs, 10 francs, 20 francs, 40 francs, Napoléons, Suisse, Union Latine, Dollars, Dinars...

Frais légaux en sus des enchères : 12 % TTC.

Paiement comptant.

Enregistrement trois jours avant la vente obligatoire afin d'enchérir.

Références bancaires obligatoires.

Pour tout renseignement, s'adresser à l'étude au 01.42.46.01.05.

Commission acheteur :

Les acquéreurs paieront en sus des enchères, par lot et sans dégressivité, les frais et taxes suivants : 12 % TTC (frais 10 % HT + TVA 20%).

Modalités de paiement :

Le paiement se fait au comptant pour l'intégralité du prix, frais et taxes compris.

L'adjudicataire pourra s'acquitter par les moyens suivants :

- Espèces jusqu'à 1 000 € frais et taxes compris pour les ressortissants français, pour les professionnels français ou étrangers.
- Jusqu'à 15 000 € frais et taxes comprises pour les ressortissants étrangers sur présentation de leur passeport valide.
- Carte de Crédit VISA ou MASTERCARD.
- Chèque établi à l'ordre d'Olivier Doutrebente.
- Virement bancaire au bénéfice du compte suivant : RIB : 30066 10071

00010648502 18 – IBAN fr76 3006 6100 7100 0106 4850 218. Tous les frais liés au virement devront être supportés par l'acquéreur.

Si toute fois l'acquéreur ne paie pas dans le délai d'un mois, il sera redevable des pénalités liées à la taxe forfaitaire sur les cessions ou exportations de métaux précieux, bijoux, objets d'art, de collections ou d'antiquités.

Pénalités de retard :

Des pénalités de retard seront appliquées dans le cas où les sommes dues sont réglées après le lendemain de la vente. Le taux sera égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque Centrale européenne à son opération de refinancement la plus récente majoré de 10 points de pourcentage. Les pénalités de retard sont exigibles sans qu'un rappel soit nécessaire.



OLIVIER DOUTREBENTE

Maison de Ventes aux Enchères

Délivrance des lots achetés :

Les lots seront délivrés qu'après paiement intégral du prix, des frais et des taxes.

En cas de paiement par chèque non certifié ou virement, la délivrance des objets sera différée à l'encaissement définitif. Les lots adjugés demeureront aux risques, frais et périls des adjudicataires, dès l'adjudication prononcée, alors même que leur délivrance n'aurait pas lieu.

La manutention et le magasinage n'engagent pas la responsabilité de DOUTREBENTE SARL.

DOUTREBENTE SARL n'est pas responsable de la charge des transports après la vente. Si elle accepte de s'occuper du transport à titre exceptionnel, sa responsabilité ne pourra être mise en cause en cas de perte, de vol ou d'accidents qui reste à la charge de l'acheteur.

Retrait des achats :

Les achats réglés sont à retirer auprès de l'étude sur rendez-vous uniquement.

Garanties :

Les objets sont vendus en l'état. L'exposition préalable à la vente ayant permis aux acquéreurs l'examen des objets présentés, aucune réclamation ne sera admise une fois l'adjudication prononcée. La description du lot telle que figurant au catalogue ou résultant d'une annonce verbale n'est que l'expression par le Commissaire-Preneur de sa perception du lot et ne saurait constituer la preuve d'un fait. Les dimensions et poids sont donnés à titre indicatif, ainsi que les indications sur l'existence d'une restauration ou d'un défaut. L'absence d'indication de restauration ou de défaut ne garantit pas que le bien en soit exempt. Inversement la mention de quelques défauts n'implique pas l'absence de tout autre défaut.

Les reproductions au catalogue sont aussi fidèles que possible à la réalité mais n'ont pas de valeur contractuelle, la proportion des objets pouvant ne pas être respectée et une différence de coloris ou de tons étant possible.

Assurance :

Dès l'adjudication, l'objet est sous l'entière responsabilité de l'adjudicataire. L'acquéreur est chargé de faire assurer ses acquisitions lui-même. DOUTREBENTE SARL décline toute responsabilité quant aux dommages que l'objet acquis pourrait encourir, et ceci dès l'adjudication prononcée.

Folle enchère :

A défaut de paiement par l'adjudicataire, après mise en demeure restée infructueuse, le vendeur peut dans un délai d'un mois suivant la vente, opter soit pour la remise en vente sur folle enchère de l'adjudicataire resté défaillant, soit pour la résolution de plein droit de la vente. En cas de remise en vente, l'adjudicataire défaillant devra acquitter la différence entre le prix pour lequel il s'est porté acquéreur et le prix définitivement obtenu lors de la remise en vente. Dans tous les cas, l'adjudicataire défaillant pourra être redevable de dommages et intérêts.

Maître Doutrebente se réserve le droit de procéder à toute compensation avec les sommes dues à l'adjudicataire défaillant.

Ordre d'achat :

Les ordres d'achat ne seront pris en considération que confirmés par écrit (formulaire en fin de catalogue), accompagnés d'une photocopie de la pièce d'identité de l'enchérisseur ainsi que d'un moyen de paiement et reçus au moins 24 heures avant le début de la vente. DOUTREBENTE SARL décline toute responsabilité en cas d'omission d'exécution d'un ordre d'achat.

Enchère par téléphone :

La possibilité d'enchérir par téléphone est offerte à condition que nous ayons reçu au moins 24 heures avant la vente une confirmation écrite (formulaire en fin de catalogue) accompagné d'une photocopie de la pièce d'identité de l'enchérisseur ainsi que d'un moyen de paiement. DOUTREBENTE SARL décline toute responsabilité au cas où la communication n'aurait pu être établie ou en cas d'erreur relative à la réception des enchères par téléphone. Avertissement : les conversations téléphoniques peuvent être enregistrées pendant les ventes.

Droit de préemption de l'Etat français :

L'Etat français dispose d'un droit de préemption des œuvres vendues. L'exercice de ce droit intervient immédiatement après l'adjudication, le représentant de l'Etat manifestant alors la volonté de ce dernier de se substituer au dernier enchérisseur et devant confirmer la préemption dans les 15 jours.

Règlement des vendeurs :

Maître Doutrebente sera tenu de payer le vendeur lorsqu'il aura été réglé par l'adjudicataire.